

<p>Date de convocation : 22/01/2025</p>	<p>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE</p> <p>COMMUNE DE DUNIERES</p> <p>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---

Le vingt-sept janvier deux mil vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (18).

Excusés : Nelly BEAULAIGUE (pouvoir à Fanny MOURIER), Catherine MARCON (pouvoir à Pierre DUREIUX), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (4).

Absente : Colette MORIN (1).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Mandatement section investissement.

DCM 20250127-4

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lorsque le budget n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales permet d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur Le Maire informe qu'il convient que le Conseil Municipal l'autorise à engager les dépenses d'investissement 2025 avant le vote des budgets primitifs 2025 (budget principal et budgets annexes) dans la limite du ¼ des crédits votés en 2024 conformément à la nomenclature budgétaire M57.

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées budget Commune :

Chapitr e	Désignation chapitre	Crédits 2024 (BP+DM) (a)	RAR 2023 reportés au BP 2024 (b)	TOTAL c=a-b	Calcul du quart des crédits ouvrables
13	Subventions d'Investissement	66 900.00 €		66 900.00 €	16 725.00 €

AR Prefecture

043-214300873-20250127-DCM20250127_4-DE
Reçu le 17/02/2025

20	Immobilisations incorporelles	62 190.40 €	19 490.40 €	42 700.00 €	10 675.00 €
204	Subventions d'équipement versées	162 735.52 €	105 765.52 €	56 970.00 €	14 242.50 €
21	Immobilisations corporelles	747 498.42 €	151 027.50 €	596 470.92 €	149 117.73 €
23	Immobilisations en cours	1 878 702.85 €	703 122.85 €	1 175 580.00 €	293 895.00 €
458101	Opération sous mandat	15 787.20 €		15 787.20 €	3 946.80 €
458102	Opérations sous mandat	426.76 €		426.76 €	106.69 €
TOTAL		2 934 241.15 €	979 406.27 €	1 954 834.88 €	488 708.72 €

Montant budgétisé dépenses d'investissement (exercice 2024) = 1 954 834,88 €

L'enveloppe du quart ventilable est de 488 708,72 € (25% du mont précité).

L'enveloppe de crédit ouverts par anticipation retenue est de **488 708,72 €**

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

AR Prefecture

043-214300873-20250127-DCM20250127_4-DE
Reçu le 17/02/2025